

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 142/2022**

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DU  
RASSEMBLEMENT DE VEHICULES- Parking de la Grand' Place,**

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour un rassemblement de véhicules – parking de la Grand'Place.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur une partie du parking de la Grand' Place (face à la mairie) pour emplacement réservé à un rassemblement de véhicule, le dimanche 05 juin 2022 de 10h à 13h.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr).
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- M. GERVOIS Nicolas, Adjoint aux fêtes

Fait à HERZEELE, le 01 juin 2022

Le Maire,  
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et NOTIFIE le : 01 juin 2022

Le Maire,  
S.FRANCKE

